

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2005 - 5 janvier 2007 - prix : 1 €

**Le gouvernement
et les sans-logis :
Il y a loin
des paroles
aux actes**

p. 3 à 5

Impôts

Encore des
cadeaux pour
les plus riches

p. 9

**Attentat
de Madrid
Trois
impasses
politiques**

p. 7

Irak

Après l'exécution de Saddam Hussein,
vers une intensification de la guerre

p. 6-7



Sommaire

Société

- p. 4 ■ Borloo et le logement social
- p. 5 ■ Sans-logis : des mesures qui ne sont pas à la hauteur
 - Un bâtiment parisien occupé par le DAL
- Communiqué de Lutte Ouvrière
- Île-de-France : cadeau de Noël pour les constructeurs de bureaux
- p. 8 ■ Augmentation des tarifs de l'eau à Paris
 - Saint-Chamond, service de l'eau
 - Hausses illicites de l'électricité en Europe

Impôts

- impôts locaux plus lourds pour les uns, plus légers pour les autres
- Après les sous-marins, missiles sur le budget
- p. 10 ■ Enquête officielle sur les conditions de travail
 - Essence, tour de passe passe
 - Record de profits à la Bourse
 - Il y a cinquante ans : l'impérialisme français renonçait à la Sarre

Tribune

- p. 4 ■ Une bonne année 2007... avec un toit sur la tête !

Dans le monde

- p. 6-7 ■ L'exécution de Saddam Hussein
 - La politique de Bush en Irak
 - Espagne : après l'attentat de Madrid-Barajas
- p. 12 ■ La Bulgarie et la Roumanie entrent dans l'Union européenne
 - Calais : la misère du Tiers Monde en transit

Dans les entreprises

- p. 11 ■ Banque Postale Bordeaux : non à la précarité
 - Assedic : fraude des patrons contrôle des chômeurs

• Rapport sur l'automédication

Des économies... mais pas pour tout le monde

Un rapport demandé par Xavier Bertrand, le ministre de la Santé, sur l'automédication – se soigner soi-même sans consulter un médecin – recommande son développement en France, où 6 % des médicaments sont vendus sans ordonnance, alors qu'il y en aurait 15 % en Espagne, 14 % en Allemagne et 12 % en Grande-Bretagne. Pour les auteurs du rapport, développer l'automédication permettrait de diminuer les dépenses de l'assurance-maladie, qui n'aurait plus à rembourser ces médicaments et ces consultations médicales.

Pour y parvenir, le rapport propose que les médicaments soient disponibles en libre-service, aujourd'hui encore dans les pharmacies mais demain, pourquoi pas, directement dans les supermarchés comme en Grande-Bretagne.

Bien que le ministre se soit empressé de rassurer les pharmaciens en affirmant que les

médicaments ne seraient pas vendus dans les supermarchés, on ne sait pas ce que le gouvernement retiendra des propositions de ce rapport. Mais elles sont à coup sûr dans la logique de sa politique de santé qui, sous prétexte de déficit de la Sécurité sociale, rogne sur les remboursements des médicaments et des soins, laissant à la charge des malades une part de plus en plus grande de leurs dépenses : dernier exemple déjà en application celui-ci, l'augmentation au 1^{er} janvier du forfait hospitalier qui passe à 16 euros.

Pour l'automédication, on nous disait hier qu'elle pouvait être dangereuse et qu'il ne fallait pas se passer d'un avis médical. Aujourd'hui, bien menée, elle n'aurait que des bienfaits et on se demande pourquoi il faudrait aller consulter pour un simple mal de tête, de gorge ou à l'estomac ou encore avec une petite fièvre ? Mais justement prendre de l'aspirine ou du paracétamol quand on a une « petite fièvre », cela peut au mieux la faire baisser sans traiter la cause de cette



« petite » fièvre mais cela peut aussi entraîner des problèmes ne serait-ce qu'en dépassant les doses maximales quotidiennes. De plus prendre de l'aspirine en même temps qu'un autre médicament peut entraîner ce que les médecins appellent des « interactions médicamenteuses » potentiellement graves. Pour éviter cela, le rapport propose « d'éduquer les consommateurs en encourageant les publicités », comme si celles-ci avaient pour but de nous permettre de tout connaître des produits !

Les laboratoires pharmaceutiques annoncent déjà des économies pour l'assurance-maladie de 2,5 milliards d'euros si 5 % des médicaments prescrits passent à l'automédication. Cela reste à

vérifier, mais ce qui est sûr, c'est que ce sera une bonne affaire pour eux car, qui dit automédication dit aussi prix libres, et il suffit de voir comment ils ont augmenté par trois ou même par quatre les prix de leurs produits déremboursés. Alors quand Xavier Bertrand leur demande de « ne pas faire exploser les prix », cela relève du traitement par suggestion ?

Cédric DUVAL

Pour soutenir la candidature d'Arlette Laguiller à l'élection présidentielle de 2007

Toutes celles et ceux qui souhaitent soutenir financièrement la candidature de notre camarade Arlette LAGUILLER à l'élection présidentielle du 22 avril 2007 peuvent le faire dès maintenant en envoyant leurs dons par chèque libellé à l'ordre de Monsieur Dominique PETITJEAN, mandataire financier d'Arlette Laguiller. Les chèques doivent être envoyés à LUTTE OUVRIÈRE, à l'attention de Dominique Petitjean, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18.

Conformément à l'article L52-9 du code électoral, ce mandataire financier, désigné le 10 mai 2006, pour l'élection présidentielle du 22 avril 2007, est seul habilité à recueillir des dons en faveur d'Arlette Laguiller, dans les limites précisées à l'article L52-8 du code électoral reproduit ci-dessous.

Article L52-8 : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne électorale d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages

directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant total des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

Arlette Laguiller à la télévision

Dimanche 7 janvier
Canal Plus à 12h40

L'émission de Dimanche Plus à laquelle Arlette Laguiller devait participer a été reportée à une date que Canal Plus nous précisera ultérieurement.

Le site de campagne

www.arlette-laguiller.org

Les communiqués, le texte de ses interventions, les prochaines émissions, les dates des meetings...

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Editorial des bulletins d'entreprise
du 2 janvier

En 2007 : mal-logés ou sans-logis, vous aurez droit à des discours



L'action d'associations comme « Les enfants de Don Quichotte » a fait bouger les choses pour les sans-logis.

Il faut certes du culot de la part de Jacques Chirac pour annoncer, dans son discours de vœux, qu'il veut inscrire « *le droit au logement opposable* » dans la loi. Cela fait près de douze ans qu'il est au pouvoir et pendant ce temps le nombre de mal-logés et de sans-logis n'a cessé d'augmenter sans que cela fasse bouger le président de la République ! Mais, enfin, au moins en paroles, Chirac reprend une vieille revendication des associations qui militent pour le droit au logement, demandant une loi qui obligerait les pouvoirs publics à assurer un logement à chaque citoyen sous peine de sanctions. Mais les associations sont les premières à exprimer leurs craintes que les choses en restent au slogan car, pour reprendre l'expression du responsable d'Emmaüs, « *il ne suffit pas de proclamer pour le faire* ».

Des lois qui assurent qu'un logement est un droit, il y en a eu dans le passé. La première du genre date de 1982, il y a un quart de siècle, avec le résultat que l'on sait. On estime aujourd'hui à 100 000 le nombre de celles et ceux qui vivent dans la rue. Mais il faut y ajouter près d'un million de personnes qui sont privées de logement personnel et qui sont hébergées par la famille ou des amis, ou vivent dans des foyers, quand ce n'est pas dans des caravanes. Et le nombre de personnes inscrites sur les listes d'attente de logement social avoisine le million et demi.

Le problème n'est pas vraiment nouveau car l'économie capitaliste n'a jamais pu assurer un logement correct à l'intégralité des classes populaires. Mais, depuis quelques années, cet état de choses s'est aggravé. Non seulement le nombre des sans-logis s'accroît sans cesse mais, parmi eux, il y a une proportion croissante de personnes qui ont un travail mais dont le salaire insuffisant ou la précarité de l'emploi font qu'aucun bailleur ne leur loue un logement.

Cela fait plusieurs années, en effet, que la spéculation immobilière fait flamber les loyers au point que des taudis qui ne méritent pas le nom de logements sont loués à des prix inabordables.

Que changera « le droit au logement opposable » promis par Chirac ? Si la mobilisation autour des sans-logis retombe, cela peut n'être qu'une promesse électorale de plus, oubliée aussitôt les élections terminées. Et quand bien même une loi serait votée dans ce sens, contre quelle autorité se retourner pour faire respecter son droit au logement ? Contre l'État ? Contre les municipalités ? Mais il y a déjà une loi qui oblige les municipalités d'une certaine taille à construire 20 % de logements sociaux ! Mais il suffit aux municipalités riches, dont Neuilly où Sarkozy a été maire, de payer une modeste amende pour préserver leurs citoyens fortunés de toute mixité avec des pauvres !

L'État pourrait, s'il le voulait, briser la spirale de la spéculation immobilière. Il devrait prendre l'initiative de construire lui-même les centaines de milliers de logements corrects et à loyer accessible qui manquent, sans en passer par les bétonneurs à la Bouygues, c'est-à-dire sans générer du profit privé pour les promoteurs. Et, quant aux terrains dont la rareté et la cherté sont invoquées par tant de municipalités riches, ce n'est pas un problème à condition de prendre les mesures coercitives qui s'imposent pour réquisitionner les terrains nécessaires (comme d'ailleurs les immeubles inhabités du genre de celui occupé depuis peu à Paris par l'association Droit au logement).

Mais, pour cela, il faudrait être prêt à marcher sur quelques privilèges et être capable d'appliquer une mesure en faveur des démunis avec la même détermination et la même célérité que lorsqu'il s'agit de favoriser les riches.

Bien que Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy rivalisent pour promettre un logement pour tous, il serait naïf de les croire sur parole.

Arlette LAGUILLER



Meetings avec Arlette Laguiller

● ANNECY
Samedi
13 janvier
à 16 heures

Parc des Sports
37, boulevard
du Fier
Salle des
Allobroges

● AIX-EN-
PROVENCE
Mardi
16 janvier
à 20 heures

Centre de
Congrès,
salle Cézanne
14, Bd Carnot

● CHARTRES
Vendredi
19 janvier
à 20 h 30

Mairie,
salle
Jehan-
de-Beauce

● AGEN
Mercredi
31 janvier
à 20 heures

Rotonde
du Stadium
Cours
Washington

Entrée libre

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Une bonne année 2007... avec un toit sur la tête !

Un camp de 200 tentes fin décembre en plein Paris : il aura fallu un tel scandale pour que le gouvernement, entre caviar et foie gras, daigne se pencher sur la question des sans-logis.

Les ministres n'avaient pourtant pas besoin de cette spectaculaire initiative des associations. La situation des dizaines de milliers de sans-abri qui errent dans les grandes villes en plein hiver leur est parfaitement connue. « Dire que l'on laisse crever les gens dans la rue est faux », s'est justifiée Catherine Vautrin, la ministre de la cohésion sociale. Il ne reste qu'à espérer que ce mensonge-là était le dernier de l'année 2006 !

Oui, nos dirigeants laissent bel et bien « crever des gens dans la rue ». En tolérant la flambée des loyers. En construisant les HLM au compte-gouttes. En autorisant les patrons à licencier à tour de bras et à payer leurs salariés au lance-pierre.

« Il y a pourtant des hébergements d'urgence ! », s'exclament en cœur les défenseurs de l'ordre social.

Le problème de Sarkozy, Villepin et compagnie, ce n'est pas de reloger décemment les gens, c'est de débarrasser les rues à l'approche des élections. Du coup, des mesures sont annoncées : les centres qui accueillent les SDF ouvriront sur des plages horaires plus longues. La voilà, la réponse du pouvoir à la crise du logement : agrandir les foyers de sans-abri. Pour eux, l'avenir des pauvres, c'est l'asile de clochards. Meilleurs vœux du gouvernement. Et Chirac de promettre à son tour « le droit opposable au logement »... Comme si un SDF pouvait aller devant un tribunal pour l'obtenir !

Racket légal

L'errance des SDF dans Paris n'est pas un phénomène marginal : beaucoup sont des salariés. Leur situation n'est que le reflet de la galère que vivent la plupart des travailleurs modestes et des jeunes pour se loger.

On ne construit que 40 000 logements sociaux chaque année, deux fois moins qu'au début des années 1990. Et les programmes de destruction battent leur plein. Quant aux loyers du privé, ils ne cessent de flamber : en Région Parisienne, un smicard peut à peine se payer un minuscule studio en y consacrant la moitié de son salaire.

De cette situation, les uns en pâtissent, les autres en profitent. Les propriétaires, banques, fonds d'investissement ou riches particuliers, sont en situation de racketter le gros de la population. La majorité qui trime pour des salaires minables doit encore en reverser une bonne part, sous forme de loyers, à une minorité de nantis qui collectionne les villas, les 4x4, les articles de luxe et les voiliers de plaisance.

Une pénurie organisée

Cette situation ne doit rien au hasard. Une partie du parc de logements est maintenue vide par les spéculateurs de tout poil : deux millions de logements vacants dans toute la France, entre 100 et 150 000 à Paris, soit environ un sur dix. La loi voudrait que les pouvoirs publics les réquisitionnent pour les louer au tarif HLM à ceux qui en ont besoin. Mais la loi ne s'applique pas quand elle lèse les riches. En revanche, les expulsions de locataires asphyxiés par les loyers se sont multipliées : les pauvres, eux, subissent la loi dans toute sa rigueur.

Pénurie de logements sociaux, pénurie de logements privés, rien de tel pour faire flamber les prix. Les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, n'ont rien fait pour remédier à la crise du logement.

Rackettés, nous le sommes de toutes parts. Par les patrons qui nous sous-payent, les propriétaires immobiliers qui nous rançonnent, les compagnies pétrolières qui manipulent les tarifs de l'essence, les organismes de crédit, les opérateurs de téléphone portable, les assureurs... On pourrait allonger la liste.

La meilleure chose qu'on puisse souhaiter pour 2007, c'est que les travailleurs, les chômeurs et les jeunes se révoltent et envoient balader patrons, propriétaires, banquiers et politiciens, que la Bourse et l'immobilier s'effondrent et que les SDF squattent les immeubles des beaux quartiers, à commencer par l'avenue Foch et la place Vendôme, à Paris !

Éditorial des bulletins d'entreprises *L'Étincelle* édité par la Fraction du 1^{er} janvier 2007

Convergences Révolutionnaires n° 48 (novembre-décembre 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : le « commerce équitable », mythe et réalités ?

Articles : Ségolène Royale : une femme nouvelle ! – RESF : contre la chasse aux enfants, la résistance continue – Amiante : le combat contre les patrons tueurs – Roissy : retrait des badges et licenciements déguisés – SNCF : des coups bas à la file – Belgique : l'extrême gauche dans les élections et après – Allemagne : la routine syndicale bousculée à Bosch-Berlin – Mexique : la rébellion d'Oaxaca.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à : LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18 ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19 Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société



Borloo examinant des maquettes de « maisons à 100 000 euros ». Au niveau des maquettes, ça va...

• Borloo et le logement social

Une autosatisfaction qui ne masque pas la pénurie

Jean-Louis Borloo, le ministre de la Cohésion sociale et du Logement, s'est félicité du nombre de logements construits. « Avec près de 430 000 mises en chantier et près de 565 000 permis de construire ces douze derniers mois, 2006 est l'année des records de la construction en France », a-t-il déclaré dans un communiqué. Une fanfaronnade qui ne peut tromper que ceux qui n'ont pas de problèmes de logement ni de revenus insuffisants pour faire face à la flambée des prix de l'immobilier.

Déjà, contrairement à ce que la manière de présenter ces chiffres pourrait laisser supposer, ces deux données ne s'additionnent pas. Seules les mises en chantier peuvent être prises en compte et encore, cela ne signifie pas qu'un nombre égal de logements a été construit, ne serait-ce que parce qu'il s'écoule en moyenne dix-huit mois entre le démarrage d'un chantier et son achèvement. Quant aux demandes de permis de construire, elles n'aboutissent pas toutes obligatoirement et elles peuvent aussi porter sur des modifications mineures de logements déjà existants.

La construction de logements neufs ou les réhabilitations de taudis qui se font au compte-gouttes sont loin de répondre aux besoins de la population, à commencer par ceux des salariés aux revenus modestes qui cherchent en vain à louer un logement décent à un prix abordable. Et dans ces constructions, combien sont destinées aux logements sociaux ? Borloo se félicite que leur nombre ait doublé en cinq ans. Mais le double de pas grand-chose, cela fait toujours pas grand-chose.

Il y aurait eu, selon les chiffres du ministère, une centaine de milliers de logements sociaux construits en 2006 et Borloo promet d'en accélérer la construction en portant ce nombre à 120 000 par an. Or, la Confédération nationale du logement (CNL) rappelait dernièrement qu'il y a en France

1,4 million demandeurs de logements sociaux. À supposer que les promesses de Borloo soient autre chose qu'un baratin pré-électoral, tous les salariés en attente aujourd'hui d'un logement HLM pourront l'obtenir... en 2018 ! D'ici là, le parc existant a le temps de se dégrader et de nouveaux demandeurs de HLM de se manifester.

Mais surtout, il y a tromperie sur la qualification de « logement social ». Les 100 000 annoncés incluent en réalité pour plus d'un tiers (environ 37 000) les habitations à loyer dit intermédiaire, répondant aux critères fixés par la « loi Borloo » : les propriétaires qui achètent ou font construire un logement destiné à la location bénéficient d'avantages financiers à condition de ne pas dépasser un certain plafond pour les loyers. Pour la région parisienne, par exemple, ce plafond est fixé à 15,91 euros le m² (hors charges), ce qui fait environ 800 euros mensuels un deux-pièces de 50 m². On est loin du social !

La pénurie de logements sociaux, qui n'est pas nouvelle, engendre par ailleurs une spéculation immobilière de la part des bailleurs privés qui, compte tenu de la demande, ne se privent pas pour augmenter leurs loyers. Mais pour résoudre la question du logement, il ne faut pas compter sur les vaines promesses du gouvernement.

Marianne LAMIRAL

• Sans-logis

Des mesures qui ne sont pas à la hauteur

Entre Noël et le jour de l'An, Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale, a annoncé un renforcement du dispositif d'accueil des SDF, dont le budget passera de 7 millions d'euros initialement prévus à 70 millions.

Ainsi les horaires d'ouverture des foyers seront allongés ; de 17 heures à 9 heures, et tout le week-end. La ministre déléguée a également promis que, d'ici la fin de l'hiver, 4 000 places d'hébergement de « stabilisation » seront mises à leur disposition, au lieu de 1 100 actuellement ; les sans-logis pourront y séjourner 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans limitation de durée. Enfin, la capacité d'accueil en maisons relais et en pensions de famille

sera portée de 3 000 à 12 000 d'ici fin 2007.

Il ne fait aucun doute que l'action menée par l'association Les Enfants de Don Quichotte explique ce soudain intérêt du gouvernement pour les sans-abri. Les mesures annoncées sont néanmoins loin de répondre à l'ampleur et à l'urgence des besoins. Le gouvernement promet une amélioration des conditions d'accueil dans les mois qui viennent, mais plusieurs sans-abri ont déjà trouvé la mort cet hiver, et combien viendront grossir cette macabre liste dans les semaines ou les mois à venir ?

L'attitude du gouvernement est d'autant plus scandaleuse que les besoins en matière d'hébergement ne datent pas d'aujourd'hui. Depuis plusieurs années,



chaque hiver, des associations dénoncent le sort réservé aux SDF. La solution ne se limite d'ailleurs pas à l'augmentation du nombre de lits disponibles dans des centres, mais elle implique de se battre contre la précarité de l'emploi, l'insuffisance des salaires (il faut

quand même rappeler que, selon l'INSEE, 29 % des sans-domicile ont un travail) et l'absence de logements sociaux qui n'offrent à des milliers de personnes qu'un choix indigne : celui de vivre et dormir dans la rue.

Roger MEYNIER

• Un bâtiment parisien occupé par le DAL et des mal-logés

L'urgence, c'est la réquisition des immeubles inoccupés

Un immeuble vide, situé dans le quartier de la Bourse à Paris, est occupé par plusieurs familles à l'initiative du DAL et de plusieurs associations de mal-logés.

Inoccupé depuis trois ans, mais en bon état, avec des sanitaires et l'électricité, ce bâtiment de plus de 1 000 mètres carrés appartient à la Lyonnaise de Banque, filiale du groupe bancaire CIC.

Cette occupation a été annoncée, fort à propos, le lundi 1^{er} janvier, au lendemain de la déclaration de Chirac préconisant la mise en place « d'un droit au logement opposable... dans les prochaines semaines ».

Désormais, des banderoles



agrémentent la façade : « Application de la loi de réquisition » et « Contre la spéculation, réquisition ».

En cette période où les postulants à l'Élysée – et même le

président – font beaucoup de promesses, cette opération permet de mettre le doigt sur les pratiques des propriétaires : les grandes banques, les assurances, les grands propriétaires

possèdent parmi leur parc immobilier nombre de bâtiments et d'immeubles qu'ils laissent inoccupés, parfois pendant des années, préférant attendre pour louer, spéculant dans l'immobilier comme dans le reste, et exigeant toujours des loyers exorbitants.

La nécessité, comme le rappelle le DAL dans son communiqué, c'est bien entendu « d'édifier des logements sociaux, et rendre le logement accessible à toutes les bourses ». Mais vu l'urgence, « les réquisitions d'immeubles et logements vacants appartenant aux grands propriétaires » devraient être une évidence.

Bertrand GORDES

Communiqué de Lutte Ouvrière

La conférence de presse de Villepin, censée préciser les contours de la loi du « droit au logement opposable » annoncée par Chirac en réponse aux actions des sans-logis, a été surtout une occasion pour les ministres présents de s'auto-féliciter de ce qu'ils prétendent avoir fait, alors pourtant que cent mille personnes vivent dans la rue et qu'elles sont un million à

ne pas disposer d'un logement personnel !

À part l'annonce que c'est à l'État que le droit au logement sera opposable, et non aux collectivités locales, ce qui est la moindre des choses, rien de concret.

D'après les propres chiffres, pourtant largement sous-estimés, de ces ministres contents d'eux-mêmes, il faudra attendre jusqu'à 2012

pour que les besoins soient comblés. Mais, d'ici là, combien de logements sociaux supplémentaires seront transformés en taudis et combien d'autres seront hors d'usage ou détruits ? Aucun budget supplémentaire n'est accordé pour accélérer la construction de logements sociaux.

La seule proposition évoquée pour dégager quelques F4 de HLM est de mettre

dehors leurs occupants actuels dont les enfants ont grandi !

Une fois l'effet d'annonce passé, ceux qui attendent depuis des années un logement social continueront à l'attendre, et ceux qui sont dans la rue y resteront. Pour quelques-uns d'entre eux, en y laissant leur peau !

Arlette Laguiller
3 janvier 2007

• Ile-de-France

Cadeau de Noël pour les constructeurs de bureaux

La semaine de Noël, à l'occasion de l'examen de la loi de finance rectificative pour 2006, députés et sénateurs de droite ont adopté, avec le soutien du ministre délégué au Budget, Jean-François Copé, un article de loi exonérant du paiement de la « redevance pour création de bureaux » toutes les opérations de reconstructions de bureaux en Ile-de-France. Cette loi serait en application jusqu'en 2014.

L'essentiel de cette redevance (53 millions d'euros en 2006 et 90 millions attendus en 2007) revenait au Conseil régional et était destinée à financer les investissements pour les logements sociaux et les infrastructures de transports.

Les députés UMP à l'initiative de cette loi ont prétendu qu'elle défendait les intérêts de l'Etablissement public pour l'aménagement de la région de la Défense (Epad) dans les Hauts-de-Seine, qui n'a de public que le nom et qui était présidé jusqu'au 21 décembre 2006 par un certain Nicolas Sarkozy.

Dans les dix années qui viennent, les promoteurs prévoient de construire une quinzaine de tours de bureaux à la Défense, certaines de 300 mètres de haut. Comme il s'agit de les construire à la place d'immeubles d'avant 1985 et de tours obsolètes et amiantées, les promoteurs estiment qu'en reconstruisant de nouveaux bureaux, ils n'ont pas à payer la redevance au titre de la création de nouveaux bureaux ! Et ils font entériner ce tour de passe-passe par cette loi. Ce nouveau dispositif prévu au départ pour la Défense est étendu à toute l'Ile-de-France.

Cette loi en faveur des spéculateurs en immobilier de bureaux promet encore plus de tours de bureaux vides, entassées les unes après des autres alors qu'il manquera toujours autant de logements sociaux !

Louis BASTILLE

• **L'exécution de Saddam Hussein**

Pendu pour faire, un peu, oublier l'occupation criminelle et le pillage de l'Irak

C'est avec un sentiment de malaise, voire un certain dégoût, qu'a été accueillie ici en France la nouvelle de la pendaison de Saddam Hussein. Et ce n'est évidemment pas par sympathie pour l'ex-dictateur de l'Irak, lui qui a exercé contre son peuple, pendant près de trente ans, une répression féroce, dont les victimes se chiffrent par dizaines de milliers.

Mais il est évident que la mascarade de ce procès et de l'exécution, qui était programmée avant l'ouverture de celui-ci il y a quatorze mois, a été de bout en bout l'œuvre du gouvernement américain et de son armée d'occupation. D'ailleurs Saddam Hussein était entre les mains de l'armée américaine et sous son seul contrôle depuis plus de trois ans. Cette dernière n'a accepté de le confier aux autorités irakiennes « légalement constituées » que quelques heures avant l'exécution. C'est dire la confiance que l'armée américaine porte à ses protégés irakiens qui ont seulement eu le droit de prononcer le verdict qu'on attendait d'eux et ensuite de procéder à l'exécution voulue par Bush et ses sbires.

« *La mort de Saddam Hussein... marque une étape importante sur la route de l'Irak vers la démocratie* », voilà la déclaration dont a osé se fendre le président américain, obligé tout de même de préciser « *que cela ne mettra pas fin aux violences* », ce qu'il

faut traduire par : ce qui ne mettra pas fin au maintien de l'intervention américaine.

L'enfant gâté des puissances impérialistes

Saddam Hussein a donc été exécuté pour la mort de 142 personnes dans un village. C'est ce qui a permis de faire silence sur tout le reste, en particulier les centaines de milliers de morts dont il s'est rendu coupable, mais cette fois en tant qu'agent direct et officiel de l'impérialisme, américain certes, mais aussi français. Car en réalité ce que Bush, Blair et aussi Chirac, et avant lui Mitterrand, ont reproché à Saddam Hussein, c'est d'avoir voulu demander en 1990 la juste récompense de ses bons et loyaux services en envahissant le Koweït. Saddam Hussein est venu au pouvoir en Irak, par des intrigues et des coups de force et avec le soutien des représentants de l'impérialisme. Il a collaboré avec le shah d'Iran et les Américains

pour conduire une répression féroce contre les Kurdes. Après la révolution islamiste en Iran et la politique anti-américaine de Khomeiny, il a, avec l'appui total, militaire et financier, de tous les grandes puissances impérialistes et de leurs soutiens arabes, déclenché en 1980 une guerre contre l'Iran. Officiellement pour des revendications territoriales, mais avec le but à peine caché de faire tomber le régime iranien. Une guerre qui a duré huit ans et aura coûté un million de morts, d'abord iraniens mais aussi irakiens.

Pendant tout ce temps, Saddam Hussein a pu assassiner sans retenue ses opposants, au su et au vu de tout le monde, il était, à l'époque, le « défenseur de la démocratie et du monde libre », face à la barbarie iranienne.

Le crime du protégé : se mettre à son compte

Et même après leur première intervention en 1991, après que

Saddam Hussein avait voulu recevoir ses gages en envahissant le Koweït, ces puissances impérialistes ont maintenu le dictateur en place. Pendant douze ans, c'est au seul peuple irakien qu'ils ont déclaré la guerre avec l'embargo qui fit des centaines de milliers de victimes. Ce sont tous ces épisodes-là que les grandes puissances, dont la France, ne voulaient pas voir évoqués dans un procès. Elles ont préféré une caricature de procès sur des accusations très limitées, avec en passant trois avocats de Saddam Hussein qui furent successivement assassinés. Ce qui permettait une exécution rapide, coupant court à tout nouveau procès susceptible de mettre la lumière sur leur complicité et leur entente ouverte ou de fait avec Saddam Hussein pendant des dizaines d'années.

Si Bush et ses alliés ont envahi à nouveau l'Irak en 2003, ce n'est certainement pas pour y « rétablir la démocratie », mais pour satisfaire leur appétit pour les puits de pétrole irakien. Voilà pourquoi le sort de Saddam Hussein était scellé.

L'ordre impérialiste : c'est la barbarie, pas la démocratie

Certes il a pu y avoir des pauvres des quartiers chiïtes d'Irak ou encore des Kurdes dont les parents ont été gazés et exterminés sans pitié, pour se réjouir de la mort du dictateur. Mais ceux qui ont ordonné cette exécution, comme ceux qui l'ont accomplie sont leurs pires ennemis et leurs futurs massacreurs. Quant au silence gêné des autorités françaises, qui n'ont pu qu'évoquer, à la suite de cette exécution, leur opposition à la peine de mort, il cache mal la complicité de l'impérialisme français dans la tragédie subie par le peuple irakien. La prétendue justice qui a été appliquée en Irak c'est la loi du plus fort, la dictature de cet impérialisme qui impose son ordre à la multitude des opprimés, en Irak, certes, mais bien ailleurs aussi. C'est cet ordre-là qui est criminel, et au bout du compte le responsable de tous les forfaits, ceux de Saddam Hussein comme ceux de ses bourreaux.

Paul SOREL

• **La politique de Bush en Irak**

Du « changement de cours »... à une guerre plus sa

Les militants trotskystes américains qui publient le bimensuel *The Spark* [L'Étincelle] reviennent dans le dernier numéro de leur journal sur la façon dont l'administration Bush entend poursuivre la guerre qu'elle mène en Irak.

« Début décembre, le Groupe d'études sur l'Irak dirigé par Baker et Hamilton, un républicain et un démocrate, a publié un long rapport appelant à un « *changement de direction* » dans la guerre des États-Unis en Irak. La plupart des officiels de Washington sont tombés d'accord et allaient dans le même sens.

L'administration Bush est maintenant en train de réviser sa politique de guerre en Irak...

De quel « changement » s'agit-il ? D'abord, l'administration Bush est supposée changer sa façon de justifier la continuation de la guerre vis-à-vis d'une opinion publique américaine qui s'y oppose et la rejette à une majorité écrasante. Elle propose que Bush rejette la faute sur les Irakiens.

Bush a déjà commencé à mettre en place ce « *changement*

de cours ».

Mais le changement véritable consiste à intensifier et aggraver la guerre. Et l'armée américaine a déjà monté d'un cran les bombardements sur le pays.

À peine un jour après que le Groupe d'études sur l'Irak avait publié son rapport, l'action coordonnée de bombardements américains et une attaque au sol contre un village irakien au nord de Bagdad ont tué plus d'une trentaine d'Irakiens, dont dix enfants appartenant à deux familles nombreuses. Un horrible extrait d'une vidéo montrait une douzaine de corps carbonisés et ensanglantés.

En même temps, les troupes américaines et irakiennes ont imposé un siège à la population de la ville de Haditha dans la province d'Anbar, y coupant complètement l'électricité et le ravi-



taillement en nourriture pendant au moins une semaine, et interdisant à quiconque de sortir de chez soi.

Les États-Unis cherchent à mettre en place conjointement une armée irakienne qui impose une dictature sur la plus grande partie du pays, et incorporer à

l'appareil d'État la majorité des éléments de la milice la plus importante, la brigade Badr. Les escadrons de la mort de la brigade Badr, d'une triste notoriété, portant des uniformes du gouvernement officiel se sont non seulement attaqués à des milices rivales, mais ils ont également

mené une campagne de terreur sans merci contre la population civile irakienne.

Le Groupe d'études sur l'Irak recommande au gouvernement américain d'augmenter largement le nombre de ses membres des forces spéciales, rangers de l'armée, nageurs de combat de la marine, ainsi que les mercenaires – c'est-à-dire les tueurs les mieux entraînés – pour en avoir plusieurs milliers pour torturer, emprisonner et assassiner des Irakiens. Bien sûr, le Groupe d'études sur l'Irak explique que ces tueurs ne seront là que pour « entraîner » et « conseiller » une armée irakienne « nouvelle et améliorée ».

Et pour quoi faire ? Imposer l'ordre, un peu de la même façon que les États-Unis, après la première guerre du Golfe, avaient encouragé et armé Saddam Hussein pour massacrer ceux parmi la population irakienne qui tentaient d'arracher la liberté pour eux-mêmes. Les États-Unis

• Espagne

Après l'attentat de Madrid-Barajas

Trois impasses politiques

La bombe qui a explosé le 31 décembre dans un parking de l'aéroport de Madrid, après une trêve de plusieurs mois respectée par l'ETA, a bruyamment replacé le problème basque au premier plan de l'actualité espagnole. C'est sans aucun doute ce que recherchaient les auteurs de cet attentat.

Comme toujours, avec ce type d'action, on pourrait se poser bien des questions sur l'identité de ceux-ci : serait-ce la direction de l'organisation nationaliste basque qui a décidé cette opération pour exercer une pression sur un gouvernement accusé de ne pas avoir fait un seul geste pour faire avancer le processus de paix, ou bien des éléments plus ou moins incontrôlés de la mouvance nationaliste basque... ou encore des provocateurs d'extrême droite visant à déstabiliser le gouvernement socialiste de Zapatero, qui était censé être engagé dans un processus de paix ? Mais les déclarations de l'organisation Batasuna, qui est le porte-parole de fait de l'ETA, ne laissent guère de place au doute. Son porte-parole n'a rien fait pour se démarquer de cet acte de terrorisme. Il s'est certes déclaré solidaire de toutes les victimes de l'attentat, mais sans condamner celui-ci, et en ajoutant seulement qu'il n'y avait pas de raison

pour qu'il mette un terme aux contacts entre ETA et le gouvernement.

Mais en guise de pression sur le gouvernement socialiste, les auteurs de cet attentat ont surtout apporté de l'eau au moulin de la droite. Depuis des mois, le PP (Parti Populaire) mène campagne contre toute mesure visant à permettre à terme la légalisation des indépendantistes basques, voire tout simplement à améliorer les conditions de détention des prisonniers politiques basques.

Pour ce parti dont les cadres fondateurs sortaient tout droit du personnel politique franquiste, les choses sont simples : l'ETA est une organisation criminelle, avec laquelle aucune discussion n'est possible, et qui doit être traitée avec toute la rigueur de la loi. Que le problème basque soit un problème directement hérité de la violence de la répression franquiste, que le courant indépendantiste représente au Pays Basque une

fraction importante de l'électorat, n'a pour ces gens-là aucune importance.

À la suite de l'attentat de Barajas, le PP s'est d'ailleurs empressé d'appeler à manifester dans les grandes villes d'Espagne, non seulement contre l'ETA, mais en réclamant la démission du gouvernement Zapatero.

Ces pressions ne sont pas restées sans effet. Si Zapatero avait déclaré qu'il gelait un « processus » de toute façon immobile, son ministre de l'Intérieur a très vite déclaré que le processus était mort et enterré. Si les conversations entre l'ETA et le gouvernement ont tant traîné en longueur, c'est aussi parce que ce dernier, devant cette pression de la droite et de la partie la plus réactionnaire de l'appareil d'État, n'a jamais osé prendre le taureau par les cornes.

Les gouvernements socialistes qui s'étaient succédé entre 1982 et 1996, sous la direction de Felipe Gonzalez, avaient mené une politique marquée par la signature avec la droite d'un « pacte antiterroriste », et l'utilisation d'un terrorisme



AFP

d'État qui se solda par une trentaine d'assassinats de militants basques... sans bien évidemment faire avancer d'un pas la recherche d'une solution au problème basque.

Depuis le retour du Parti Socialiste au pouvoir en 2004, Zapatero a fait mine de s'orienter vers une autre politique. Mais pour pouvoir vraiment la

mener, il faudrait être capable de faire ce qui répugne à la social-démocratie : affronter la droite. Et dans ce drame à trois qui se joue en Espagne, il est bien difficile de savoir qui professe le plus grand mépris pour les intérêts des populations : des poseurs de bombes de l'ETA, des va-t-en-guerre du PP, ou des politiciens veules du Parti Socialiste.

Anglante ?

essayent de mettre en place dès maintenant en Irak une dictature similaire ou même pire.

Non, l'armée américaine ne va pas réduire le nombre de ses troupes en Irak dans l'immédiat. C'est confirmé par les déclarations individuelles de chacun des généraux qui déclarent que, quoi qu'il arrive, il faut plus de troupes américaines en Irak.

L'argent destiné à payer cette nouvelle intensification de la guerre est déjà prêt. L'administration Bush a battu un record en accordant au Pentagone des fonds d'urgence destinés à l'armée d'un montant de 150 milliards de dollars, qui viendront s'ajouter aux 70 milliards que le Congrès a déjà votés au cours de l'année écoulée. Le gouvernement américain ne pourrait plus clairement dire qu'il intensifie la guerre.

Les États-Unis laissent dans leur sillage de nombreux morts et d'importantes destructions, démontrant ainsi la puissance et

le pouvoir monstrueux de l'armée américaine, affichant ainsi leur intention de continuer de dominer l'ensemble du Proche-Orient et ses richesses en pétrole.

Le nombre des morts et des blessés continue de grimper. Environ 655 000 Irakiens ont déjà été tués et des millions sont désormais des réfugiés vivant à la limite de la famine. En même temps, il y a maintenant trois mille soldats américains morts et des milliers d'autres sont si sérieusement blessés qu'ils sont aujourd'hui considérés comme des invalides.

Les dirigeants politiques américains, dans leur ensemble, n'ont fait que mentir sur ce qu'ils ont fait en Irak, alors que dès le départ, il n'y avait pas d'armes de destruction massives chez Saddam Hussein. Le cours de la politique peut changer, mais pas l'usage des mensonges.

Les troupes américaines hors d'Irak ! »

• États-Unis

L'armée a du mal à recruter

Un des signes qui inquiètent les dirigeants américains, militaires ou civils : leur armée a de plus en plus de mal à recruter. Rappelons que la conscription n'existe plus aux États-Unis depuis 1973 et que tous les militaires, actifs ou membres de la Garde nationale ou réservistes, sont volontaires.

Les chiffres qui ont été publiés après le 30 septembre, fin de la période annuelle de référence, indiquent que, si les objectifs ont été atteints pour l'armée de terre (la plus concernée, avec le corps des Marines, par les combats au sol), cela ne s'est pas fait sans difficultés. Par ailleurs, pour ce qui concerne la Garde nationale, elle a recruté un peu plus de 69 000 volontaires, pour un objectif de 70 000, et la Réserve presque tous les 25 500 recherchés.

L'armée de terre, qui compte actuellement un peu moins de 400 000 membres, comptait recruter 80 000 soldats. Elle en a

recruté 80 635, soit 7 000 de plus que pendant les douze mois précédents, mais par quels moyens... Il a fallu augmenter les primes à l'engagement ; certaines d'entre elles ont été doublées : une recrue qui signe pour 4 ans ou plus, pour un service actif, touche 40 000 dollars (un peu moins en euros) au lieu de 20 000. Il a fallu engager de coûteuses campagnes publicitaires : pour l'année, cela est revenu à environ 16 000 dollars pour un soldat recruté. Et il a fallu recruter... de nouveaux recruteurs : 1 000 en plus des 5 500 existants.

Par ailleurs, l'armée de terre a allégé ses critères de recrutement. Ainsi, 17 % des nouvelles recrues ont un dossier contenant des infractions et agressions diverses, des cas d'alcoolisme ou d'addiction aux drogues. Un recruteur affirme clairement : « Nous recherchons des jeunes sortis des lycées, qui n'ont pas plus d'une conduite illégale dans leur dossier. »

Tout cela n'a apparemment

pas suffi, puisque des journaux et des émissions de télévision ont mis en évidence des cas où les recruteurs mentaient sciemment et effrontément sur les risques pour le nouvel engagé, faisaient de fausses promesses ou utilisaient des faux documents.

Les documentaires nous ont montré comment les efforts de recrutement se portent vers les catégories sociales les plus en difficulté, en essayant de les attirer avec des promesses de formation professionnelle ou des bonus pour de futures inscriptions en faculté.

Interrogé par un journaliste sur ces problèmes de recrutement, un général a affirmé : « Nous trouvons les gens qu'il faut pour le terrain, pour les postes qu'il faut, avec les nombres qu'il faut. » L'annonce du 3 000^e soldat américain tué en Irak ne va sans doute pas favoriser les vocations au moment où Bush envisage d'augmenter encore le nombre de soldats présents en Irak.

Jean MASSARDIER

• **Augmentation des tarifs de l'eau à Paris**

Soif de profits

Parmi les augmentations annoncées au 1^{er} janvier 2007, celle de l'eau est de 7,34 % pour les Parisiens, soit une vingtaine d'euros par foyer.

Malgré cela la mairie de Paris se félicite que le prix de l'eau – 2,69 euros par mètre cube – reste parmi les moins élevés de France (3,20 euros à Bordeaux ou 2,94 à Marseille).

À Paris, la fourniture de l'eau est assurée par la Sagep-Eau de Paris, une société d'économie mixte de la Ville. Quant à la distribution elle a été confiée à deux sociétés privées qui se partagent le gâteau de part et d'autre de la Seine : la rive gauche à Eau et Force du groupe Suez et la rive droite à la

Compagnie des eaux de Paris du groupe Veolia.

Selon les chiffres de la mairie de Paris, la fourniture et la distribution des eaux représentent près de 40 % du prix du mètre cube, qui se répartissent à 57 % pour la Sagep et 43 % pour les deux sociétés privées.

Ces sociétés ont fait de la distribution de l'eau une vraie pompe à fric, et pas seulement à Paris car pour la seule Veolia, c'est avec près de 8 000 collectivités locales qu'elle a passé contrat. Elles ont ainsi mis en place un système de « provisions pour renouvellement des canalisations » qui leur permet d'empocher des sommes considérables en vue de travaux à réaliser... mais qu'elles mettent bien du

temps à faire. Ainsi, quand l'Union européenne demande le remplacement d'ici 2013 de toutes les canalisations en plomb, susceptibles d'entraîner des cas de saturnisme, les distributeurs d'eau proposent des filtres antiplomb, payants bien sûr. Ou encore, quand la Sagep a constaté qu'elle avait vendu moins d'eau à Paris, du fait du succès de ses campagnes sur l'économie de l'eau, elle a tout simplement demandé et obtenu que la Ville augmente sa participation.

Par un bout ou l'autre du tuyau, c'est le consommateur qui paye et le distributeur qui empoché.

Cédric DUVAL

• **Saint-Chamond (Loire)**

Service de l'eau : pan sur le bec du maire

À Saint-Chamond, commune de 30 000 habitants, depuis plus de trente ans, le service de l'eau, puis celui des assainissements collectifs et non collectifs ont été confiés, par les majorités successives, qu'elles aient été de gauche ou de droite, à la Générale des eaux, devenue Veolia depuis.

La majorité actuelle de droite n'a pas dérogé à cette ligne. Ce qui fait que, les dates d'échéance des délégations de service public à Veolia se rapprochant, un vote du Conseil municipal était nécessaire pour déterminer la continuation ou pas de cette délégation de service public. Le problème fut donc posé au Conseil du 4 avril 2006. La commune demanda

un audit sur cette délégation de service public à un cabinet indépendant mais ses résultats ne furent pas portés à la connaissance des conseillers municipaux, en tout cas pas ceux de l'opposition (six Gauche plurielle et un Lutte Ouvrière).

L' élu Lutte Ouvrière demanda à pouvoir prendre connaissance du contenu de cet audit. Le maire refusa sous prétexte du « caractère préparatoire » de ce rapport. Le conseiller Lutte Ouvrière contesta ce refus. Le préfet, dont l'avis fut sollicité, considéra que ce rapport devait être publié. Mais la majorité municipale ne bougea toujours pas, malgré une nouvelle évocation de ce problème en Conseil municipal. Après une deuxième intervention du

conseiller Lutte Ouvrière auprès du préfet, le maire considéra que le document pouvait être consulté en mairie et même qu'on pouvait prendre des notes !

Reste donc maintenant à prendre connaissance de ce que cet audit peut bien dire sur la délégation confiée à Veolia. Le vote sur « la délégation au privé ou pas » n'a pas encore eu lieu.

Les consommateurs ne sont certainement pas gagnants avec le maintien de la gestion d'un bien essentiel comme l'eau par des sociétés privées ; partout où il y a eu retour à une régie municipale, les porte-monnaie des consommateurs s'en sont mieux portés.

Correspondant LO

• **Hausses illicites de l'électricité en Europe**

Les effets du marché

La libéralisation du marché de l'électricité, c'est-à-dire l'introduction de la concurrence, ainsi que la privatisation, était censée, selon les autorités, entraîner la baisse des prix. C'est exactement l'inverse qui s'est produit, pour toute l'Union européenne.

En Allemagne, les gros industriels qui avaient appelé de leurs vœux l'ouverture du marché se plaignent aujourd'hui des conséquences de cette ouverture. Cimentiers, chimistes, sidérurgistes, etc, ceux qu'on appelle les « électro-intensifs » accusent les deux principaux fournisseurs allemands d'électricité d'avoir gonflé

En Grande-Bretagne c'est un peu la même chose puisque l'Institute for Policy Research a estimé que les profits « indus » des électriciens britanniques se chiffraient à 1 milliard de livres, soit 1,5 milliard d'euros. Et cela, en grande partie à cause de la répercussion exagérée du prix des permis d'émission de CO₂.



Avec l'ouverture du marché, jamais on n'a eu autant d'électrons libres... d'augmenter.

leurs prix de 25 % en moyenne. L'une des astuces, c'est d'avoir intégré dans leurs tarifs le prix d'achat des permis d'émettre du CO₂, coût variable selon le marché (de 17 euros à 30 euros la tonne de CO₂ cette année). Or une grande partie des centrales allemandes fonctionnent au charbon, et rejettent donc beaucoup de CO₂. Mais dans ce cas précis, la ficelle était un peu grosse puisque les quotas de CO₂ sont attribués gratuitement par l'État !

Le conseil de la concurrence allemand, le Bundeskartellamt, a condamné l'entente entre les électriciens, ainsi que les hausses abusives des tarifs. Et les électro-intensifs sont donc en train de mener une campagne pour que le prix de l'électricité baisse pour eux.

En France, du fait du parc nucléaire qui produit avec l'hydraulique la quasi-totalité de l'électricité, EDF ne peut utiliser cet argument. Elle s'est simplement contentée d'aligner ses tarifs sur ceux de la concurrence.... ce qui revient au même.

On peut sourire des mésaventures des industriels dont certains l'ont bien cherché. Mais ce serait oublier que ceux-ci répercutent les prix de l'énergie dans leurs tarifs et qu'en définitive, le consommateur en bout de chaîne en paye la dépense. Et puis, le 1^{er} juillet 2007, ce sera au tour des clients « particuliers », c'est-à-dire de tout le monde, de connaître les « joies » de l'ouverture du marché...

André VICTOR

La prochaine réunion du
Cercle Léon Trotsky
sera consacrée à l'écologie

Elle aura lieu le
vendredi 26 janvier à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité 24, rue Saint-Victor à Paris 5^e
Métro : Maubert-Mutualité
Participation aux frais : 3 euros

• Impôts

Chirac respecte les promesses qu'il a faites aux riches

La réforme de l'impôt sur le revenu est officiellement entrée en application le 1^{er} janvier. Les tranches de revenus imposables ainsi que les taux d'imposition ont été entièrement remaniés. Désormais, le nombre des tranches passe de 7 à 5, et les taux d'imposition seront compris entre 5,5 % et 40 %, au lieu de 6,83 % et 48,09 %. Pour la tranche supérieure, de réforme en réforme, le taux d'imposition est donc passé de 56,8 % en 1995 à 40 % en 2007. Par contre, l'abattement de 20 % dont bénéficiaient les salariés est supprimé.

Contrairement à ce qu'a déclaré le gouvernement lors du vote de la loi de Finance, ni les familles défavorisées, ni les couches moyennes ne profiteront pleinement de cette réforme. En revanche, le gain d'impôt sera très important pour les couches aisées, et en particulier pour les plus riches d'entre elles. Ainsi, d'après les calculs du Syndicat national unifié des impôts (SNUI), un célibataire ayant 25 000 euros de revenus mensuels récupérera 6 293 euros, contre 106 euros pour celui dont les revenus mensuels s'établissent à 1 500 euros. Quant à une famille disposant de 25 000 euros par mois, elle économisera autour de 12 600 euros par rapport à l'an dernier.

Les grandes perdantes seront les personnes les plus

démunies, en particulier celles qui ne peuvent prétendre à la prime pour l'emploi (dont les montants devraient augmenter sensiblement). C'est notamment le cas des personnes âgées ou les femmes seules ne travaillant pas, qui représentent près de 12 millions de foyers.

Chirac tient donc ses promesses électorales concernant la baisse de l'impôt sur le revenu... des nantis. Cette orientation est d'ailleurs confirmée avec la mise en place du « bouclier fiscal ». Ce dispositif vise à plafonner les impôts directs payés à l'État (impôt sur le revenu, impôt de solidarité sur la fortune) et aux collectivités locales (taxe d'habitation, taxe foncière). Désormais, le montant global de ces impôts ne pourra dépasser 60 % des revenus per-

çus durant l'année précédente. Si le total est finalement supérieur à 60 %, le contribuable se verra rembourser la différence. Cette réforme étant applicable avec effet rétroactif, certains pourront réclamer le remboursement sur les impôts payés en 2006.

Là encore, il s'agit d'un cadeau pour les privilégiés. Sur 401 millions d'euros que ces remboursements vont coûter à l'État cette année, 87,5 %, soit 350 millions d'euros, seront versés à 16 894 personnes qui sont redevables de l'ISF. Plus de 20 000 euros de ristourne en moyenne pour ceux-là ! Cela ne les empêchera pourtant pas de continuer à se plaindre qu'ils payent encore trop d'impôts.

Roger MEYNIER

• Impôts locaux

Plus lourds pour les uns, plus légers pour les autres

Alors que le gouvernement se vante de baisser les impôts, la majorité de la population paie, au contraire, de plus en plus ne serait-ce que parce que les impôts locaux, payés par les particuliers, augmentent beaucoup plus vite que les impôts sur le revenu ne diminuent. Et ces impôts-là ne sont pas progressifs.

L'augmentation de la taxe d'habitation va dans la plupart des communes bien au-delà du taux officiel de l'inflation.

Le total du produit de la taxe d'habitation, que se répartissent les communes et les départements, a augmenté de 5,65 % en 2006, selon les données du ministère de l'Intérieur, après une augmentation de 5,83 % en 2005. Ces augmentations, même si elles sont fort variables d'une commune à l'autre, sont lourdes. Si les érémites sont exonérés de taxe d'habitation, on peut gagner chichement sa vie et y être tout de même assujéti.

Outre la taxe d'habitation, ceux qui possèdent leur logement doivent payer la taxe foncière, qui a augmenté cette année de 6,28 %. Il s'y ajoute la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui tend à se généraliser à un nombre de plus en

plus grand de communes. Elle a augmenté de 6,3 % en 2006, et les hausses répétées d'année en année font dire aux services du ministère de l'Intérieur qu'il s'agit de la taxe la plus « dynamique », c'est-à-dire la plus rentable, au sein du secteur communal au cours de la dernière décennie. Bien évidemment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les propriétaires qui louent des appartements est répercutée sur les locataires, y compris ceux qui logent dans des logements sociaux.

Il est vrai que le produit des impôts locaux a une destination pour une grande part utile, puisqu'il sert à construire et à faire fonctionner des crèches, des écoles primaires, à payer des travaux de voirie, etc., même si, par ailleurs, une partie de ces ressources finit dans les poches du patronat, par le biais de sub-

ventions aux entreprises, les collectivités locales menant une politique qui ne diffère guère du pouvoir central sur ce plan-là.

Le problème, ce n'est pas l'utilité des impôts locaux, c'est sur qui en repose la charge. Car ceux que paie la population montent en flèche, tandis que les patrons, censés payer la taxe professionnelle, en sont dispensés pour une large part. Cette taxe, que se répartissent les communes, les groupements intercommunaux, les départements et les régions, est due par les professions non salariées et notamment les patrons. Mais, de plus en plus, c'est l'État qui paie à leur place. Et donc finalement la population.

De plus, les sommes versées par l'État aux collectivités locales à la place des patrons ne compensent pas totalement ce qu'elles auraient dû percevoir. Cela constitue là encore la source d'une augmentation des impôts locaux, payée elle aussi par la population.

Jean SANDAY



Trésor public..., mais appropriation largement privée !

• Après les sous-marins

Missiles dans le budget

La réalisation des lois de programmation militaire votées il y a plusieurs années s'effectue au fil des mois et des années. Il y a quelques jours la ministre de la Défense donnait son feu vert à la construction des sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda. Maintenant c'est au tour de la fabrication des missiles de croisières baptisés Scalp naval d'être autorisée.

Ce gros bijou de technologie pourra expédier depuis un navire ou un sous-marin une bombe à un millier de kilomètres avec, nous dit-on, une précision de l'ordre du mètre. Pour le moment il n'est question que de charge conventionnelle. Mais il est bien évident que les autorités

se sont posé la question d'y loger éventuellement une charge nucléaire.

Le budget de la Défense prévoit pour cette année 600 millions d'euros de dépense pour ce Scalp naval.

Avec cette somme, qui n'est qu'une grosse goutte dans l'océan du budget militaire, on aurait pu loger tous les 100 000 SDF du pays (c'est le chiffre estimé) pendant un an, dans des logements à 500 euros de loyer par mois.

Mais voilà, les SDF, ainsi que beaucoup d'autres, n'auront que de belles paroles, tandis que les industriels de l'armement, parmi bien d'autres patrons, vont continuer de recevoir de l'argent.

André VICTOR

• Enquête officielle sur les conditions de travail

Une réalité crue, aggravation permanente pour les ouvriers

L'organisme d'étude du ministère du Travail, la Dares, vient de publier en ce début janvier 2007 une étude sur l'évolution des conditions de travail entre 1998 et 2005. Pour la quasi-totalité des domaines retenus, les conditions de travail des ouvriers se sont encore détériorées.

D'abord ce rapport note que, pour nombre de salariés, travailler c'est courir : « En 2005, 48 % des salariés déclarent devoir se dépêcher toujours ou souvent dans leur travail ». Mais c'est vraiment pour les ouvriers qu'incontestablement la situation a empiré : « Le travail à la chaîne progresse encore pour les ouvriers : 10 % le pratiquaient en 1998, ils sont 11 % en 2005 »... « 42 % des salariés, 50 % des ouvriers déclarent que leur rythme de travail est contraint soit par la surveillance hiérarchique soit par le contrôle informatique ».

Le rapport de la Dares note qu'il y a encore 5 % des salariés (soit plus d'un million) qui ne connaissent leur horaire de travail que la veille pour le lendemain, et que 16 % des salariés ne bénéficient pas d'un repos hebdomadaire de 48 heures consécutives.

En fait, il apparaît clairement que les salariés sont toujours plus soumis à des horaires dits atypiques, le week-end, la nuit etc. « Ainsi 27 % des salariés travaillent habituellement le



De plus en plus dur pour ceux qui triment au profit de ceux qui s'enrichissent en dormant.

samedi en 2005, contre 19 % en 1998 ; de même 7 % de salariés travaillent habituellement de nuit contre 4 % en 1998 ».

La dégradation est parallèle pour les ouvriers en ce qui concerne la pénibilité du travail. Les postures pénibles ou fatigantes augmentent encore pour les ouvriers. D'une façon générale : « Le port de charges lourdes se développe : l'augmentation est nette pour les ouvriers, déjà très exposés, mais aussi pour les employés administratifs qui le sont moins. Les "mouvements douloureux ou fatigants", les "secousses et vibrations" sont aussi des pénibilités qui continuent à se développer, là encore surtout pour les ouvriers. » Et à cela il faut encore ajouter que les

nuisances sonores s'aggravent dans le bâtiment en général et pour tous les ouvriers.

Il y a encore, note ce rapport, plus de 1,2 million d'ouvriers dit non qualifiés, c'est-à-dire des OS, dans la seule production industrielle, en réalité bien plus si l'on y ajoute les « professionnels de fabrications », qui font en réalité le même travail.

Ce rapport vient donc à point pour rappeler à tous ceux qui pérorent sur la disparition de la classe ouvrière, que celle-ci existe bel et bien, et que c'est elle qui non seulement produit ce qui est utile à tous, mais en plus paye le prix fort pour l'explosion des profits patronaux.

Paul SOREL

• Records de profits à la Bourse

La spéculation aux commandes

L'année s'achève en fanfare à la Bourse de Paris qui annonce une augmentation sur un an de 17,53 % du CAC 40, son indice établi sur l'évolution du cours des actions des 40 plus grosses entreprises du pays.

Les actions sont à la hausse parce que les grandes entreprises françaises ont annoncé des profits énormes : 80 milliards d'euros en 2005 après les 57 milliards réalisés en 2004, profits qui augmentent d'autant plus vite que les salaires stagnent. Mais les seuls bénéficiaires de cette « bonne santé » de la Bourse sont les actionnaires à qui les sociétés du CAC 40 ont distribué, en 2006, 26 milliards d'euros au titre des résultats de 2005, en hausse

de 18 % par rapport à l'année précédente.

Sinon les milliards accumulés par les trusts servent à alimenter le jeu spéculatif des fusions-acquisitions, ces rachats d'entreprises par d'autres entreprises ou par ces fonds dits d'investissements dont les buts avoués sont, bien souvent, de les démembrer et de revendre les morceaux le plus vite et le plus cher possible. En France pour 2005 ces opérations ont représenté un montant de 220 milliards de dollars (presqu'autant que l'ensemble des recettes de l'État français) et à l'échelle mondiale les experts présentent 2006 comme une année record pour les fusions-acquisitions avec près de 2 800 milliards

d'euros, plus 30 % par rapport à 2005.

Si les trusts français et internationaux croulent sous les bénéfices et leurs actionnaires sous leurs dividendes, les travailleurs subissent une exploitation accrue. Les salaires sont quasiment bloqués quand on n'annonce pas des milliers de licenciements qui font monter encore plus l'action en Bourse de l'entreprise qui licencie. C'est bien pourquoi, contre la rapacité des capitalistes, il faut imposer l'interdiction des licenciements collectifs dans les entreprises qui font des bénéfices et partout des augmentations substantielles de salaires.

Cédric DUVAL

• 1^{er} janvier 1957

L'impérialisme français renonçait définitivement à la Sarre

Le premier janvier 1957, la Sarre intégrait la République fédérale allemande. C'était l'épilogue d'une longue série de tentatives de la France, après les Première et la Deuxième Guerres mondiales, de mettre la main sur certains territoires de l'Allemagne occidentale.

En 1919, lors des négociations qui aboutirent au traité de Versailles, la France, rêvant d'en faire un État satellite, avait réclamé que toute la rive gauche du Rhin soit séparée de l'Allemagne. Mais elle s'était heurtée au veto de la Grande-Bretagne et des USA, et avait dû se contenter de l'occupation (qui se prolongea jusqu'en 1930) de toute la rive gauche du Rhin, et de se voir confier pour quinze ans, par la SDN (l'ancêtre de l'ONU), l'administration de la Sarre, avec la propriété des mines de charbon.

En 1923, sous prétexte que l'Allemagne en pleine crise économique ne réglait pas en temps et en heure les « dettes de guerre » imposées par ce même traité de Versailles, l'armée française occupa la Ruhr en janvier 1923, et n'évacua totalement celle-ci qu'en juillet 1925. En octobre 1923, la France avait suscité dans sa zone d'occupation la naissance d'un « Gouvernement provisoire de la République rhénane », qui, devant l'hostilité de la population, dut se dissoudre un mois plus tard.

Les prétentions françaises sur la Sarre furent déçues une première fois, en 1935, quand au référendum prévu par la SDN la grande majorité de la

population opta pour le retour à l'Allemagne.

Mais en 1945 les ambitions françaises réapparurent. La France réclama que la Ruhr soit détachée de l'Allemagne. Mais elle pesait alors trop peu pour obtenir satisfaction, et dut une nouvelle fois se contenter de l'administration de la Sarre comme lot de consolation. En 1950, le gouvernement sarrois « autonome » céda pour cinquante ans ses charbonnages à la France. Mais dans cette Europe occidentale dans laquelle les bourgeoisies des six commençaient à envisager la création d'un « marché commun », le problème sarrois constituait une pomme de discorde qu'il convenait d'éliminer. Un statut de compromis élaboré par Mendès-France et Adenauer ayant été repoussé par référendum par la population sarroise en octobre 1955, la France dut se résoudre, en octobre 1956, à laisser la Sarre réintégrer l'Allemagne, ce qui fut fait le premier janvier 1957. Trois mois plus tard, la signature du traité de Rome consacrait la naissance de la « Communauté économique européenne ».

Mais l'histoire complexe des relations entre la Sarre et la France est là pour nous rappeler que dans les deux conflits qui opposèrent la France à l'Allemagne au XX^e siècle, derrière les discours sur la « défense du droit et de la civilisation » lors du premier, ou sur la lutte contre le fascisme lors du second, se dissimulaient des appétits impérialistes.

François DUBURG

• Carburant

Tour de passe-passe

On peut voir maintenant sur Internet quels prix pratique telle ou telle station service. Faire 10 ou 20 km de plus pour économiser un ou deux centimes du litre, cela ne vaudra pas forcément le coup. Mais ce comparatif de prix sur Internet permettra au gouver-

nement de dire qu'on n'a qu'à s'en prendre à nous-mêmes si on trouve trop chère l'essence en faisant le plein.

Car, pour l'État, pas question de réduire les taxes sur les produits pétroliers ni d'obliger les trusts du pétrole à réduire leurs profits.

• Centre régional des services financiers de la Banque Postale – Bordeaux

Non à la précarité !

En matière d'emplois et de précarité, la direction du CRSF de Bordeaux applique avec zèle la politique que mène La Poste sur l'ensemble du groupe.

Au centre de Mériadeck de Bordeaux, cela se traduit par plus de 50 suppressions d'emplois par an depuis plusieurs années : 56 en 2004, 65 en 2005, 55 en 2006... soit plus de 10 % des 1 500 salariés à l'effectif qui ont disparu en trois ans. Et pour 2007, la direction a déjà annoncé la suppression d'environ 60 postes supplémentaires.

Pour compenser le manque de personnel qui se fait sentir dans de nombreux services, la direction multiplie les emplois précaires, avec même de l'intérim. C'est essentiellement sur les plates-formes téléphoniques que la direction fait appel à ces emplois précaires, là où la mise en concurrence des employés et la pression du commercial est la plus forte, avec des objectifs

individuels de vente et d'accroches. Les contrats précaires permettent à la direction de se débarrasser d'employés de façon totalement arbitraire en prétextant qu'ils ne font pas l'affaire.

Les dernières victimes de cette politique, ce sont une dizaine de jeunes dont le contrat se terminait fin décembre et à qui la direction a annoncé le 15 décembre qu'ils ne seraient pas embauchés en CDI. Pourtant, certains d'entre eux sont présents depuis quinze mois et ils ont fait largement preuve de leur capacité à tenir leurs postes de travail. L'encadrement a même poussé le cynisme jusqu'à dire à quelques-uns qu'ils étaient « trop bons » et « qu'ils ne pourraient donc plus progresser ». À d'autres qu'ils étaient meilleurs que certains « CDI ou fonctionnaires » mais que ces employés-là, « ils ne peuvent pas s'en débarrasser » !

Et comme se contredire ne

gène pas ces représentants zélés de la direction, voyant que ces faux arguments ne passent pas, ils leur reprochent maintenant d'avoir sans doute trafiqué les chiffres ou de ne pas « être excellents en permanence ».

Face à ces méthodes, ces jeunes collègues écœurés ont contacté les représentants syndicaux et une première assemblée a réuni plusieurs dizaines d'agents. Les syndicats (CGT, SUD, FO, CFDT et UNSA) ont sorti un tract d'information et une pétition revendiquant l'embauche immédiate de nos dix collègues a recueilli en peu de temps près de 700 signatures.

À l'embauche nécessaire des dix jeunes, s'ajoute également celle d'une quinzaine d'autres qui ont passé plus de douze mois en CDD au CRSF et ne sont plus présents, mais à qui la direction, au titre d'un accord de « déprécarisation » a promis l'embauche avant la fin 2007.

Cela fait donc vingt-cinq embauches qui seraient les bienvenues dans tous les services, qui allégeraient les conditions de travail de tous, sortiraient ces jeunes de la précarité et amélioreraient le service rendu au public.

Une seconde assemblée du personnel a eu lieu le 21 décembre avec près de 150 agents. La décision y a été prise d'une journée de grève pour le 29 décembre, à laquelle ont appelé tous les syndicats. Certains des jeunes concernés qui ont participé à cette AG sont repartis à leur position de travail encouragés par de chaleureux applaudissements. Le 27 décembre, la direction s'est livrée à un ignoble chantage pour tenter d'éviter la grève. Elle a essayé de diviser les jeunes, les organisations syndicales et le personnel. Elle a proposé un CDI pour trois des jeunes à condition d'accepter que les autres soient virés et que les

préavis de grève soient retirés. Les jeunes concernés et toutes les organisations syndicales ont refusé d'un commun accord le chantage, ce qui a surpris la direction et mis en échec sa manœuvre. La grève a été suivie par 25 % du personnel d'exécution présent (près de 35 % dans le service des jeunes) alors que l'on était en pleine période de congés.

Au CRSF de Bordeaux, l'année 2006 s'est donc terminée par une journée de grève contre la précarité et pour des embauches. Une assemblée générale a eu lieu le 2 janvier pour discuter des suites à donner. Car une forte minorité est d'ores et déjà convaincue que cette bagarre pour l'embauche de ces jeunes, dont certains attendent depuis de nombreuses années, ne fait que commencer.

Correspondant LO

• Assedic

Fraude des patrons, mais contrôle sur les chômeurs

À l'occasion de la présentation d'un rapport parlementaire par le député UMP Dominique Tian, il a beaucoup été question de fraudes aux Assedic. La presse, la radio, la télé nous ont abreuvés du chiffre de 140 millions d'euros qui auraient été indûment versés par l'assurance-chômage, laissant planer la suspicion sur les millions de travailleurs réduits aux allocations de l'Assedic faute de trouver un emploi.

En réalité, les fraudes relevées dans ce rapport ne représentent que 0,5 % des 28 milliards d'euros distribués par les Assedic chaque année. Diverses

combines existent : des trafiquants créent des sociétés fictives, essentiellement dans les secteurs du bâtiment et de la confection, pour vendre de faux documents donnant accès à l'assurance-chômage. Des patrons qui dirigent des entreprises ayant une activité réelle emploient de la main-d'œuvre au noir. Des salariés « ayant effectivement travaillé sans avoir été déclarés ont été rémunérés ensuite par la remise de « kits Assedic » », explique le rapport parlementaire. Autrement dit il y a des patrons qui parviennent à utiliser gratuitement des salariés, profitant notamment de la

situation de précarité dramatique dans laquelle le gouvernement place des immigrés sans papiers, et en font supporter la charge à l'assurance-chômage.

Mais après avoir mis en évidence la responsabilité de certains patrons dans les fraudes, ce député UMP propose dans son rapport de renforcer le con-

trôle sur les demandeurs d'emplois. Heureusement, le personnel des ANPE a déjà montré son opposition au rôle de délateurs que leur direction

souhaiterait de plus en plus leur faire jouer.

Annie ROLIN



AFP

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

L'Afrique malade du capitalisme

N° 104

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 16 juin 2006

Les anciennes Démocraties populaires aujourd'hui

N° 103

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 28 avril 2006

L'Inde : de l'exploitation coloniale au développement dans l'inégalité

N° 102

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 10 mars 2006

La Chine : nouvelle superpuissance économique, ou développement du sous-développement ?

N° 101

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 27 janvier 2006

États-Unis : la société capitaliste la plus puissante à la lumière de la catastrophe de la Nouvelle-Orléans

N° 100

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 5 octobre 2005

Prix : 2 euros.
Envoi contre cinq timbres à 0,54 euro par brochure

• La Bulgarie et la Roumanie entrent dans l'Union européenne

Des pays encore moins égaux que d'autres

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Bulgarie et la Roumanie ont rejoint l'Union européenne (UE), portant de 25 à 27 le nombre de ses États membres. Mais union ne veut pas dire pour autant égalité et, plus encore que pour les dix précédents États intégrés en 2003, ces deux pays d'Europe de l'Est font figure de parents pauvres au sein de l'UE.

L'adhésion à l'UE s'accompagne de la libre circulation des marchandises. Mais étant donné que les anciens États membres ont

séduire un visa – avec toutes les difficultés rencontrées pour l'obtenir. Et surtout, bien des anciens États membres ont



Des ouvriers roumains en grève, en août 2003 à Saint-Nazaire, pour réclamer des salaires impayés. L'Union européenne n'empêchera ni les patrons véreux – ni les autres – de s'enrichir sur les dos des travailleurs.

richesses produites par ces deux pays réunis ne représentent qu'à peine 1 % de celles de l'Union européenne, l'élargissement du marché profitera avant tout aux industriels des pays d'Europe les plus riches, qui peuvent espérer un élargissement de leurs marchés. D'autre part, les deux pays restent sous surveillance en ce qui concerne l'exportation vers l'UE de certains de leurs produits, notamment les produits laitiers et la viande, et le versement des subventions agricoles et régionales est soumis au contrôle de Bruxelles.

En ce qui concerne la libre circulation des personnes, elle est en principe acquise puisqu'une simple carte d'identité suffit aux Roumains et aux Bulgares pour se rendre dans un autre pays de l'Union, à condition qu'ils aient les moyens. Mais s'ils veulent résider plus de trois mois dans les pays regroupés dans l'espace Schengen, ils devront obligatoirement pos-

décidé de claquer la porte au nez pendant sept ans aux Roumains et Bulgares qui voudraient venir y travailler, sauf pour quelques métiers. En France, par exemple, ils pourront accéder à ceux qui manquent de main-d'œuvre – pour cause de salaires minables et de conditions sociales déplorables – tels que le bâtiment ou la restauration.

Sarkozy a donné aux travailleurs roumains un avant-goût de l'hospitalité française telle qu'il la conçoit en procédant à des expulsions massives, après un accord de principe négocié avec le gouvernement roumain. En 2006, six cents Roumains ont été expulsés par 19 charters. L'Europe telle que la construisent les politiciens au service des capitalistes, c'est un débouché pour leurs marchandises qui leur permet de s'enrichir. L'Europe des peuples reste à construire, et cela ne pourra être que l'œuvre des travailleurs.

Marianne LAMIRAL



Hutte de fortune à Calais, le 2 novembre 2006. Médecins du monde dénonce des conditions de vie "épouvantables".

• Calais

La misère du Tiers Monde en transit

Dans la nuit du 25 au 26 décembre, une vingtaine de migrants pakistanais ont été agressés alors qu'ils dormaient tant bien que mal, par une nuit glaciale, dans un terrain vague sous des plastiques et des couvertures, près du centre de Calais. Plusieurs ont été blessés à coups de couteaux et de barres de fer, et quatre sont à l'hôpital, dans un état grave.

La police parle d'une attaque d'autres migrants clandestins et d'une lutte pour les meilleures places de « passage » vers l'Angleterre aggravée en cette période de fêtes par la diminution du fret. C'est possible, car il y a de nombreux trafiquants sans scrupules qui cherchent à s'enrichir sur la misère des autres et qui sont prêts à tout pour cela. Mais il sera difficile de savoir la vérité. La peur impose la loi du silence et de toute façon, ce n'est sûrement pas à la police que les migrants viendront se confier ni expliquer leurs difficultés.

Car ils sont tout autant harcelés par la police, si ce n'est plus : en 2005, 22 000 interpellations ont été effectuées et 1 400 personnes ont été renvoyées en avion. Ce sont les chiffres donnés par la police elle-même. Car elle cherche à « faire du chiffre ». Depuis la venue de Sarkozy en octobre 2005, les contrôles ont même été encore renforcés. Le ministre de l'Intérieur qui chasse les voix de Le Pen en spéculant sur les préjugés anti-immigrés a exigé plus d'interpellations. Il a augmenté les effectifs de répression : à Calais, 530 agents sont affectés à la lutte contre l'immigration clandestine. Pour une population de migrants qui va selon les esti-

mations, de 300 à 500 personnes présents chaque jour, dont des femmes et des enfants. En comparaison, une journaliste faisait remarquer récemment qu'il y avait 210 policiers affectés à la « sécurité » des 75 000 calaisiens !

La visite de Sarkozy a aussi encouragé l'usage de la force et les matraquages sont fréquents. Les gaz lacrymogènes sont souvent utilisés pour obliger les migrants à sortir de leurs abris de fortune. Ces abris sont vidés et démolis régulièrement. L'argument officiel du sous-préfet de Calais, c'est qu'il cherche ainsi à décourager de futurs postulants au passage en Angleterre. Il a même déclaré récemment que « zéro passage, c'est le meilleur moyen de dissuader les tentatives ». Pour la fermeture du centre d'hébergement de Sangatte, il y a 4 ans, c'était déjà le même argument qui avait servi.

Mais c'est une absurdité : ceux et celles qui fuient la misère et la répression de leur pays d'origine, ceux qui espèrent une vie moins dure, sont prêts à braver toutes les épreuves. Et la multiplication de ces épreuves ne les dissuade pas. La seule vraie conséquence, c'est d'aggraver considérablement leurs conditions de vie de migrants. En ce moment même,

des centaines d'entre eux errent dans Calais et sur la côte à la recherche d'endroits où s'abriter un peu dans la journée. Ils cherchent à échapper au froid, aux contrôles et ne peuvent compter que sur les bénévoles de quelques associations pour avoir un repas ou prendre une douche de temps en temps. La nuit, ils tentent de grimper dans des camions. Et l'exercice est dangereux : un enfant de treize ans est mort il y a deux mois en tombant d'un camion.

Le 13 décembre, le préfet du Pas-de-Calais s'était dit « indigné » à propos des clandestins. Indigné par leurs conditions de vie ? Par l'absence d'hébergement ? Par leur misère et leur dénuement ? Non. Il était indigné par les statistiques les concernant. Il trouvait que les chiffres avancés pour le nombre des migrants étaient trop importants. Il voulait au contraire prouver qu'ils étaient moins nombreux et que la répression portait ses fruits... alors que la réalité est bien différente.

La misère du Tiers Monde s'installe maintenant durablement jusque dans les villes des pays riches. Ce qui gêne ces messieurs du pouvoir, ce n'est pas qu'elle existe. C'est qu'elle se voit...

Correspondant LO